

Une perception positive pour un autre regard sur l'emprisonnement

par Perry Grace SELEMANI NGWAMBA*

Résumé

Plusieurs personnes ont des préjugés sur les prisonniers. Ceux qui ont déjà été en emprisonnés et ceux qui ne l'ont jamais été, chacun a sa façon de comprendre la prison et la peine. C'est précisément cette divergence de points de vue, qui nous a conduit à analyser la question de la situation de ceux qui vivent en prison. Nous n'allons pas nous intéresser, de point de vue du juge ni celui du paisible citoyen, mais plutôt de l'avis du prisonnier condamné.

Il importe de souligner que la peine d'emprisonnement est une sorte de vestige du 16^{ème} siècle. Elle est utilisée aujourd'hui dans le souci de résoudre un problème. Pourtant, la peine de prison elle-même reste une problématique. De ce fait, un problème social ne saurait résoudre un autre comme le prétend la peine de prison.

Mots-clés : Représentations, perception, condamnés, peine de prison.

Summary

Many people have prejudices about prisoners. Those who have already been in prison and those who have never been, everyone has their way of understanding prison and punishment. It is precisely this divergence of points of view that has led us to analyze the question of the situation of those living in prison. We are not going to be interested, from the point of view of the judge or of the peaceful citizen, but rather from the opinion of the convicted prisoner.

It is important to point out that imprisonment is a kind of remnant of the 16th century. It is used today to solve a problem. Yet the prison sentence itself remains a problem. As a result, a social problem cannot solve another as the prison sentence pretends.

Keywords : Representations, perception, sentenced, jail time.

Introduction

Cet article a été réalisé dans le cadre des recherches sanctionnant la fin d'études de deuxième cycle ou de master en Criminologie. Un stage de recherche de deux mois passé à la prison centrale de la Kasapa à Lubumbashi en République Démocratique du Congo allant du 26 février au 26 Avril 2018 nous a permis de réaliser cet article s'appuyant sur des données empiriques. Il porte essentiellement sur les « *représentations de l'emprisonnement* ». La question fondamentale autour de laquelle gravitent nos réflexions est celle de savoir : « *Quel est le discours des condamnés sur l'emprisonnement ?* »

* Avocat au Barreau de Kinshasa Matete et Assistant de Recherche à la Faculté de Droit de l'Université de Lubumbashi, en République Démocratique du Congo.

Ceci, nous permet d'appréhender et de comprendre les représentations des enquêtés sur l'emprisonnement tout en réfléchissant sur la compréhension des condamnés de l'emprisonnement. Cependant, il faut signaler que ces *représentations sont des éléments informatifs, cognitifs, idéologiques, normatifs, des croyances, valeurs, attitudes, opinions, images* (1) que les condamnés se font de l'emprisonnement. D'où l'intérêt d'expliquer la réalité des faits rencontrée sur terrain. Ce dernier sert essentiellement à faire ressortir, cerner et caractériser les différentes représentations des condamnés autour de la peine d'emprisonnement.

D'abord, notre objectif procède notamment d'une meilleure compréhension de la peine de prison telle que vécue et rendue oralement par les condamnés eux-mêmes. Pour être plus précis, nous nous sommes attelés, dans cet article, à approfondir les représentations de ces derniers lorsqu'ils se trouvent confrontés à la force des choses. C'est ce que PIRES appelle une « *situation-problème* », ou « *une situation problématique* » :

« *La notion de situation-problème désigne simplement le fait que pour au moins un acteur quelconque une situation donnée est vécue ou perçue comme « créant un problème » ou comme étant négative, inacceptable, indésirable. Bien entendu, cette notion renvoie en premier lieu à la « Victime » directe de la situation problématique et non à un concept abstrait de « société* » (2).

Ensuite, de ce point de vue, il est une hypothèse qui voudrait que les représentations sociales de l'emprisonnement sont plutôt celles d'une expérience négative. Il est important de souligner que cette considération n'est pas observée chez tous les détenus. Bien entendu, il y en a qui la perçoivent exclusivement comme négative et d'autres comme positive. Mais à côté de ces deux catégories d'acteurs figurent ceux qui développent les deux tendances.

Contrairement à cette approche « *négative* » de l'emprisonnement, il existe une autre catégorie dite « *positive* ». Celle-ci considère la prison comme une « *chance* », une « *leçon de vie* », un « *refuge* », une « *économie de vengeance privée* », un « *passage vers une destinée* », un « *tremplin et un gage de maturité* », pour tout dire, comme l'accomplissement même des desseins insondables de la divine providence.

Enfin, au demeurant, à l'instar de DEBUYST et Al., l'« *on dirait que la peine avait un but d'amendement si elle était infligée de façon à amener l'individu à « perdre le désir » de transgresser la loi pénale* » (3). Ce regard des condamnés reste pour nous, à l'évidence, un socle solide et incontournable à partir duquel il y a lieu de se faire une idée plus ou moins juste de la réalité carcérale.

I. Construction théorique

Cet article présente une perception d'une expérience carcérale positive. Elle donne les récits des enquêtés démontrant ainsi une fonction didactique de la peine d'emprisonnement que nous livrons dans ce point.

La représentation de la peine a souvent été synonyme de souffrance, de douleur et aussi, les données de terrain renseignent que la peine de prison peut être favorable aux prisonniers.

Les investigations que nous entendons mener sur les situations problématiques liées aux représentations de la peine d'emprisonnement dite encore de réclusion, de privation de liberté ou de servitude pénale, partent du regard que portent les condamnés sur cette peine de prison.

De prime abord, il sied de signaler que ce savoir est produit en criminologie qui constitue « *une activité complexe de connaissance interdisciplinaire, de nature à la fois scientifique et éthique, ayant pour but l'élucidation et la compréhension de la question criminelle au sens large* » (4). Elle est porteuse d'un objet qui la distingue des autres savoirs produits dans d'autres disciplines. C'est précisément la raison majeure pour laquelle nous avons inscrit notre objet d'étude dans le paradigme de criminologie de la réaction sociale et plus précisément à la question liée au contrôle social formel.

La construction de cet objet d'étude en criminologie a pour but d'élucider la « *question criminelle* » ou encore la « *question pénale* », comme l'a souligné PIRES, « *Cela doit être compris au sens large du terme* » (5). Ce qui revient à dire que le savoir construit en criminologie élucide la question des situations-problèmes et du contrôle social mais aussi de tout ce que la communauté scientifique jugera nécessaire d'y intégrer.

Par ailleurs, le but principal de notre recherche est celui d'élucider le phénomène lié aux représentations sociales de la peine d'emprisonnement chez les condamnés. Ceci exclut de cette recherche tout langage purement institutionnel ou juridico-pénal. Parce que la criminologie comme discipline scientifique possède un code langagier qui lui est particulier, un langage de nature descriptif.

C'est pourquoi, il sera essentiellement question de décrire, dans cette dissertation, le phénomène étudié et tel que rapporté dans certains discours, sans forcément utiliser le langage institutionnel du champ de la justice pénale.

Parce que cette recherche se veut empirique, elle porte sur les données de terrain recueillies à la prison centrale de la Kassapa se situant au Nord-Ouest de la ville de Lubumbashi, dans la Commune Annexe, actuellement proche de nouveaux lotissements attribués à leurs nouveaux acquéreurs. Se retrouvant ainsi trop rapprochée de la ville et de son peuple, cette prison est recensée parmi les plus grandes prisons de la RDC avec une importante population carcérale. Ce terrain de recherche nous a servi de recueillir les données qui ont porté sur des situations problématiques liées à la représentation des condamnés de la peine de prison.

Enfin, dans une analyse interdisciplinaire, avec un style compréhensible même par les non-initiés, cet article répond à ces préoccupations et à tant d'autres. Après avoir analysé le discours du condamné incarcéré dans une prison, comme dans celle de la Kasapa. Certes, plusieurs considérations peuvent être dégagées sur les représentations sociales de la peine d'emprisonnement. De toutes les considérations qui peuvent exister, la peine d'emprisonnement est perçue par le détenu, dans cet article comme une expérience positive. Les justifications attachées accordent un caractère d'originalité à cette recherche.

II. Analyses, résultats et discussion

Il est connu que dans une démarche qualitative, les données sont importantes et réclament de la part du chercheur une analyse approfondie. Il est aussi à considérer que dans une recherche qualitative, les données sont volumineuses et l'analyse représente ainsi un défi supplémentaire pour le chercheur.

Puisque cette recherche est qualitative, dans une discipline criminologique à langage descriptif, chaque expression orale se présente sous forme d'une narration en empruntant largement le vocabulaire des acteurs plutôt que sous forme d'explication. Ce qui permet au lecteur de s'approprier ces histoires. La mise en commun des résultats obtenus par les différentes approches de collecte des données pour l'interprétation des résultats, il y a d'abord lieu de préciser une analyse en utilisant l'ensemble des entrevues. L'analyse inductive par catégorie des concepts nous permettra d'étudier le sens que les condamnés donnent à leur expérience pour ensuite dégager des concepts théoriques. Cependant, l'objectif de notre recherche dans cette analyse est d'arriver à ressortir les significations contenues dans les entretiens afin d'en donner les sens. C'est pourquoi dans cette recherche, nous avons choisi la méthode d'analyse thématique.

Le recours à l'analyse des données du type qualitatif regorge à son sein une multitude des méthodes d'accès aux données et qu'après leurs analyses, nous avons opté pour une technique d'analyse thématique que nous avons mobilisée afin d'examiner nos données empiriques. « *L'analyse thématique va porter sur l'aspect sémantique et prendra en compte derrière la surface des mots et des phrases, les unités de significations de base des thèmes* » (6). Pour effectuer cette analyse thématique, une stratégie de codifications des données obtenues sur terrain s'est avérée indispensable, ce qui nous a permis de repérer des thèmes.

1. La peine : un passage vers la grandeur

La peine d'emprisonnement a été dans l'histoire des certaines personnes comme un chemin qui a mené vers la gloire, comme l'illustre l'histoire de Joseph dans la bible, ou Nelson Mandela, ancien président de l'Afrique du sud, pour ne citer que ceux-là. Ainsi, dans les informations reçues des enquêtes, certains parmi eux se représentent la peine de prison comme un passage obligé pour atteindre un niveau élevé de la vie. Cette étape aborde essentiellement ces points de vue sur la peine d'emprisonnement comme un passage vers la grandeur.

- *La peine comme une grossesse, comme un passage vers une destinée*

La peine d'emprisonnement perçue comme une grossesse qui est l'état d'une femme enceinte. La grossesse a une certaine durée qui correspond au temps qui va s'écouler entre la fécondation et l'accouchement. Ce qui emporte l'idée d'un projet d'avenir par un chemin long et pénible pour enfin jouir de la venue de l'enfant qui va naître. Ainsi Thiery dit qu' :

« Il faut endurer le coup, vivre n'est pas pour les faibles, il faut avoir beaucoup de courage pour continuer le chemin je vois beaucoup des gens mourir ici, [...] je ne me plains pas pour ça, la peine c'est une nouvelle créature, c'est une nouvelle grossesse qui va enfanter un enfant et on ne sait jamais qui sera-t-il dans la vie » (Thiery)

À ce propos, Thiery considère sa situation carcérale comme une grossesse. Il reconnaît qu'elle ne dure pas toute la vie ; après un temps, il y a un enfant qui doit nécessairement naître. En ce sens, il comprend sa peine d'emprisonnement comme une période de gestation ; cette douleur, cette souffrance qu'il doit endurer lui fait croire à un bonheur, celui qu'une mère a lorsqu'il touche son bébé, lui fait oublier toute la souffrance endurée.

2. Le recours à la métaphysique pour expliquer son sort

Les enquêtés dans leurs manières d'expliquer leur sort parviennent à l'adapter à une explication métaphysique, manière pour eux de percevoir la peine de prison. Ainsi nous avons par exemple la perception de la peine de prison comme destin divin.

- La peine comme destin divin

La peine comme un destin divin apparaît comme un sort, parce qu'il résulte d'une force extérieure invisible, que ce soit de bien ou de mal, mais alors ceci est d'une manière indépendante de leur bon vouloir. C'est dans ce sens que Thiery dit qu' :

« Ici, c'est un autre monde, une nouvelle sphère tout change, c'est le destin qui dirige les gens » (Thiery)

En ce moment, surgit l'idée d'un nouveau monde, qui est présenté sous forme du sort d'une personne résultant de l'existence d'un monde invisible indépendamment de sa volonté. Ce qui fait croire que le sens du carcéral apparaît comme une sphère mouvante. Car, il faut une préparation et une adaptation dans ce monde pour trouver le sens de vivre et ce changement de cap constitue un bonheur inhérent au destin de la vie.

De cette pensée, ressort la volonté de vouloir comprendre un condamné qui veut comprendre le sens de sa condamnation. En ce moment, il se pose des questions de savoir où est-il ? ; Où veut-il aller et surtout savoir regarder vers cette destination bien que le destin soit inconnu.

Et Thiery d'ajouter encore que :

« C'est le destin qui a décidé que ça arrive ainsi, alors même si j'étais libre, ça ne devait que se passer comme ça, en tout cas je ne me plains pas j'attends une gloire qui va arriver après ça, je crois-moi, pour beaucoup des grand au monde leur histoire commence comme ça » (Thiery)

Dans ces termes, le destin est perçu à travers la peine d'emprisonnement comme un passage obligé qui mène vers une gloire, un avenir, faire une histoire et donc la peine d'emprisonnement détermine d'avance la suite des événements heureux de la vie.

- *La prison comme un destin (à la manière de Mandela)*

Les auteurs interviewés disent que la peine d'emprisonnement peut renvoyer à des éléments historiques pour parvenir à croire au destin à la manière de MANDELA. Mandela fut une figure emblématique de l'histoire Sud-africaine pour avoir lutté contre l'Apartheid, ce qui lui a coûté 27 ans de prison, mais à sa sortie, il est devenu président avec sa doctrine qui dit : « *l'homme se fait lui-même* » et qu'il est « *le maître de son destin* » (7). En ce moment, ce précepte histoire influence aussi certains condamnés se trouvant dans la même condition de vie que leur idole, c'est le cas de l'expérience Léon Mary qui nous dit :

« *Pas de commentaire à ce sujet, c'est le destin qui a décidé que cela arrive ainsi, Beaucoup qui sont devenus grand au monde ont purgé...* » (Léon Mary)

Léon Mary, renchérit en disant que la peine est un sentiment croissant de se réaliser ; il dit que la peine de prison lui rapproche des rêves. Et que sa personnalité actuelle va se construire davantage pour le rapprocher de la gloire à venir. Et cela fera une histoire de sa vie, de ces aspirations. Donc seule la prison peut lui permettre d'atteindre ses objectifs en croyant au destin, en voyant plus haut en fonction de sa situation actuelle de la vie.

Il faut comprendre que la peine d'emprisonnement qui est déclencheur psychique d'une actualisation de soi fait croire que la condamnation remet la personne dans un voyage intérieur qui se réfère à l'histoire, lui montrant l'image des grandes personnalités qui ont passé par la prison pour en sortir grand homme à l'instar de Mandela, et de Joseph dans la bible etc.

3. La prison comme refuge

La peine de prison peut représenter d'autres avantages, outre ceux de protéger la société.

- *La prison comme un refuge, malgré les conditions difficiles*

Dans ce lieu, l'acteur se retrouve dans une situation embarrassante, sa liberté devient un danger pour lui-même et la prison un refuge vis-à-vis des menaces extérieures et comme une voie vers l'enfer à cause des conditions de vie difficiles. Cela est illustré par ce propos :

« *Qu'on me laisse partir dans une autre ville ou ailleurs, pour échapper à la vengeance de la famille de la victime de l'ami décédé [...] en fait j'étais traumatisé, peut être que si je n'étais pas incarcéré, je serai déjà mort...* » (Arsène)

En effet, Arsène donne l'aperçu de la peine de prison comme refuge. C'est-à-dire que la peine de prison le protège contre cette menace qu'il subissait de la part de la famille de la victime qui tenait à se venger.

- Elle épargne de la vengeance privée

La peine est perçue par un groupe d'acteurs comme un élément protecteur. C'est ce que soutient Mariche, quand il dit que :

« Ça m'a épargné aussi de beaucoup de choses, car beaucoup d'amis sont morts en étant libres, hors la prison » (Mariche)

A travers ces propos, la peine d'emprisonnement apparaît comme un élément protecteur, c'est-à-dire qu'elle est constitutive d'une défense contre ses agresseurs qui ne peuvent plus l'atteindre. Ce lieu carcéral lui protège contre toute attaque de la société.

VACHERET et LEMIRE citent Chantraine *« qui parle d'enfermement protecteur lorsque le prisonnier perçoit la détention comme une sorte de libération, et ce, en raison d'une situation sociale, économique ou familiale devenue intenable. Les détenus rencontrés présentent l'incarcération comme un refuge : pour un temps, ils ont accès à un logement, à un travail, à des soins de base, voire à une prise en charge totale de leurs besoins »* (8).

Cette protection dont parle les auteurs, tient compte de l'aspect social du détenu. Abondant dans le même sens que Mariche, l'aspect protecteur de la peine d'emprisonnement doit, en dépit des avis d'autres auteurs, être perçu, comme élément protecteur du condamné de son intégrité physique pour l'épargner de la vengeance privée.

- Elle épargne de mauvaises compagnies

La peine d'emprisonnement peut aussi favoriser la prise de conscience des mauvaises habitudes dans lesquelles le prisonnier était plongé et la méditation sur sa part de responsabilité de ce qu'il vit, de qui lui arrive.

Alain argue :

« J'ai mal au cœur, j'ai des larmes qui coulent dans mon cœur, et tout ça m'arrive par ce que je rejetais les conseils. Quand j'étais libre j'avais une mauvaise compagnie... » (Alain)

Dans ces propos, Alain affirme qu'il est responsable de son acte. Il développe une idée d'une mauvaise compagnie qui est à la base d'une influence *« négative »* de son comportement qui lui fait subir ce châtement. Il se rend compte que son comportement criminel est dû à une influence négative en invoquant ses proches comme source d'influence de cette négativité. Et donc sa culpabilité est due à son mauvais entourage. Voilà pourquoi, il se retrouve en prison. Il voit dans son interpellation par la justice une erreur qui ne pouvait pas aboutir à la condamnation.

4. La peine comme tremplin et gage de maturité

La peine comme tremplin et gage de maturité permet de prendre conscience. Selon certains condamnés, la peine de prison, permet d'appréhender de façon subjective une certaine maturité de l'expérience carcérale.

Cela est appuyé également par l'extrait d'entretien de Junior qui dit que :

« Pour moi la condamnation est un tremplin de la vie, car à travers celle-ci, je suis élevé dans le cadre de la connaissance, je me suis épanoui spirituellement » (Junior)

Dans ces propos, Junior trouve que sa condamnation est un « *tremplin* » vers le succès. C'est-à-dire qu'il trouve dans la peine de prison, des circonstances favorables à se remettre en question et s'améliorer. En ce moment, la peine d'emprisonnement devient un changement, un virage, un nouveau chemin qui est établi devant lui pour lui faciliter, à retracer encore l'histoire de sa vie, et la façonner au fur et à mesure qu'il avance.

C'est pourquoi, ces différentes considérations de la peine d'emprisonnement sont comprises comme une expérience de vie qui change son intérieur et donne une actualisation de l'identité de soi.

L'image de la peine de prison a été démontrée avec une connotation macabre, cependant cet extrait, d'entretien montre que la peine peut être un message heureux à l'endroit du condamné comme le dit Arsène :

« Ça m'a appris plutôt beaucoup de choses » (Arsène)

Et tout dépend de la prédisposition des condamnés qui affirment avoir reçu des leçons de vie. Mais alors, derrière ces leçons, ils n'ont pas oublié la souffrance subie.

Oui, la peine d'emprisonnement permet d'apprendre à vivre dans la société telle qu'on le constate dans ce récit :

« Mais ça m'apprend beaucoup des choses [...] ça m'apprend à arranger les choses dans ma vie » (Erick)

Ces propos donnent une forme de structurations de la vie. Le condamné est resocialisé en renouvelant sa vie.

A ce sujet KAMINISKI dit que : « *la sanction est un signal à fonction pédagogique filant la métaphore de la punition des enfants* » (9). Cette fonction pédagogique fait comprendre beaucoup de choses qui n'étaient pas logique dans sa vie. La peine d'emprisonnement constitue ainsi un élément de prise de conscience ou un facteur déclenchant d'une maturité. Allant la veine Junior dit que :

« J'ai acquis une certaine maturité de la vie, spirituelle, matériel et pratique » (Junior)

Dans ces propos, Junior a pris conscience de son immaturité. La condamnation à une peine de prison la conduit à une conscience de la vie. Cela renforce ces liens de croyance, spirituellement et matériellement, il a compris que seule cette souffrance de la prison lui donne la conscience d'apprendre à gagner la vie d'une manière loyale et logique. En fin, pratiquement Junior dit que la condamnation lui donne une force intérieure grâce à cette expérience qui l'amène à s'amender et à changer de vie pour ne plus revivre cette expérience négative.

Héritier pour sa part raconte que :

« J'ai eu beaucoup d'expériences, j'ai appris ce qu'est vraiment la justice congolaise et j'ai une idée sur son fonctionnement et surtout savoir se comporter face aux gens et devant la justice »
(Héritier)

Dans ce propos, le condamné n'admet pas seulement avoir appris le fonctionnement de la justice, mais, il a aussi appris la face négative de la compréhension de la justice.

La peine d'emprisonnement a été pour lui un stimulus de sa remise en question. Ce qui peut l'aider à quitter son ancien mode de vie et intégrer la vie nouvelle.

Alain lui raconte que :

« Ça m'ouvre les yeux et ça me permet de savoir vivre maintenant dans la société [...] C'est-à-dire entretenir de bonnes relations avec tout le monde, car si je suis là, c'est parce que personne ne pouvait témoigner en bien de moi » (Alain)

Analysant ce propos d'Alain, ce dernier pense que cette condamnation lui sert d'une leçon.

DIGNEFFE et Al. disaient que : *« on dirait que la peine avait un but d'amendement si elle était infligée de façon à amener l'individu à « perdre le désir » de transgresser la loi pénale »* (10). Parce qu'il trouve que cette situation crée un meilleur moyen de pouvoir s'amender. Il admet une certaine conduite sociale assez déplacée et il trouve qu'il peut changer. Et le fait de réintégrer la vie sociale comme un responsable donne du sens à son expérience. Tout en reconnaissant avoir eu une mauvaise compagnie, personne n'a voulu témoigner en sa faveur devant la justice. Ce qui montre à suffisance, qu'il avait une mauvaise identité et que personne ne pouvait lui porter secours. Ainsi, cette expérience est fortifiante car, l'enfermement lui fait prendre conscience de sa mauvaise conduite.

L'intervention de la justice lui sert d'une image qui lui permet de s'amender et faire une introspection de sa vie. Ce qui lui permet de construire une meilleure image de lui-même. Mais aussi de l'expérience qu'il tire de sa condamnation.

Patient lui dit que :

« Toute cette expérience, me permet de prendre conscience, car un autre jour, je n'accepterai plus reprendre ces mêmes choses pour ne plus vivre cette souffrance [...] et j'apprends maintenant comment me comporter dans la vie » (Patient)

Par ce propos, Patient a tiré une leçon de son expérience carcérale. Il raconte, que cela lui permet d'aménager sa vie ou de reconstituer celle-ci pour pouvoir réintégrer la vie sociale. Et du coup, il dit que pour rien au monde, il ne peut revivre cette expérience. Dans cette considération de l'enfermement Patient, au-delà de la simple réadaptation de sa vie, reconnaît prendre conscience avec une dimension resocialisante de la peine. Cela lui permet de reconnaître le changement que la peine d'emprisonnement lui a apporté.

KANT dit que *les justifications axées sur la réadaptation faisaient surtout référence au but de « correction des fautes » et l'amendement moral recherchés à travers la punition* » (11). De cette considération, et dans les termes de Patient, il est démontré une attitude ambivalente dans le sens où il décrit la souffrance dont il est victime mais tout en admettant qu'elle lui a permis de prendre conscience des méfaits de son attitude. Mais aussi, il ajoute qu'il a pris des mesures nécessaires en pour éviter de retomber dans ces travers.

Joseph quant à lui, raconte qu' :

« En fait, c'est pour moi un chemin qui amène l'homme à la discipline et être éveillé et donc tout ça, me change. C'est une étape pour moi qui ramène l'homme à la conscience, que l'on soit coupable ou pas, mais on découvre des conséquences de manque du respect de la loi » (Joseph)

Dans ce récit, Joseph admet qu'il fait preuve d'une émancipation tout en déclarant d'être victime d'une peine d'emprisonnement. D'où sa condamnation, bien qu'il ne mérite pas ce châtement, toutefois, il en tire une leçon. Et de ce fait, il désigne cette étape comme la « découverte », ce qui veut dire qu'il trouve maintenant ce qu'il ne connaissait pas et cela à travers son expérience carcérale. Et que cela ne peut passer inaperçu à ses yeux.

C'est pourquoi suite au caractère de son récit, il comprend que la justice est une « étape » ce qui veut dire, un lieu d'arrêt ou de repos dans un long chemin de la vie qui lui a servi de leçon en vue de s'amender. Bien que celle-ci soit traitée d'injustice, d'incertitude pour le futur ou de l'incompréhension dont il est victime. Il reconnaît quand même que cette peine a servi de prendre conscience des erreurs du passé. Cet amendement s'exprime en ces termes :

« Moi-même je suis OPJ et je dois réaliser ma mission. Si l'infraction était comme une maladie on doit chercher à la réparer à tout prix, mais la justice n'a pas compris ça, comment la réparer, et

donc la justice est vraiment dangereuse pour moi, et c'est en étant ici que j'ai pris connaissance des méfaits de la justice » (Léon Marie)

À ce propos, Léon Marie exprime son expérience en tant qu'OPJ. De ce fait, il considère le crime comme une maladie et la peine comme remède capable de faire face à cette maladie. Et ça, il l'a compris en étant lui-même en prison. Il dit avoir pris connaissance des méfaits de la justice.

C'est-à-dire que la justice est orientée dans un mauvais sens, une mauvaise direction ou ses actions sont mauvaises. Cette manière de voir la justice montre que la peine d'emprisonnement ne saurait résoudre la question de la personnalité du détenu. C'est ce qu'il amène à cette comparaison, il trouve en comparant, le crime à une maladie que le détenu lui-même malade. Il comprend qu'il faut des soins appropriés pour soigner définitivement la maladie.

C'est pourquoi TSITSOURA dit qu'*« une véritable médicalisation de la peine, consistant à définir le crime en termes de maladie et la peine en termes de remède et de thérapeutique »* (12). Dans ce sens, il faut comprendre que la peine d'emprisonnement devait avoir les effets d'un médicament pour soigner la personnalité du détenu. C'est pourquoi la peine d'emprisonnement doit avoir les effets des *« antibiotiques »*, c'est-à-dire ayant le pouvoir d'action destructrice des micro-organismes qui ronge la personnalité du détenu. Les micro-organismes ici doivent être compris comme un ensemble de problèmes.

S'il s'avère que l'effet de cette prescription s'avère être une solution, par des principes actifs sur la personnalité du détenu alors, en ce moment l'auteur précité dit qu'il sera alors *« Un mode normal d'exécution de la peine auquel on recourra « sauf contre-indication », cette contre-indication ressemblant étrangement à l'état dangereux de la criminologie clinique »...« Elles seront pour certains auteurs, une simple formalité douloureuse, pour d'autres, l'occasion d'un suivi et d'une évaluation, dans la tradition clinique »* (13).

Mais dans le cas contraire on parlerait de l'effet curatif que la peine comme *« antibiotique »* donne comme effet curatif. Et donc, tout dépend d'un individu à un autre et d'une prévention à une autre.

5. La prison comme une chance

La prison comme une chance, ce qui veut dire que ce concours des circonstances malheureusement, a eu au cours de sa vie, une influence plutôt positive. C'est pourquoi Thiery dit que :

« C'est une chance pour moi, car j'ai des raisons personnelles que je ne peux pas dire ici » (Thiery)

À ce propos, Thiery découvre qu'il ressort de la peine d'emprisonnement des circonstances qui lui permettent maintenant de planifier et de réorganiser sa vie.

Dans ce propos, nous comprenons qu'il s'agit d'une intériorisation coupable, son acte anti social posé, et fournit des efforts qui légitiment et compensent son acte et essaie de s'améliorer par cette souffrance qu'il est en train de subir avec un espoir de réintégrer la société. Ces propos, révèlent une attitude de vivre à nouveau dans la société.

- *La prison comme une chance, une opportunité*

Le temps qu'il faut passer en prison peut être favorable, profitable pour ceux sur qui la peine à atteint une certaine mission et un impact sur leur vie. Ce qui veut dire que la peine d'emprisonnement offre une chance de reconstruire l'identité de soi qui est un avantage pour ceux qui le désire pour qu'à sa libération la personne soit utile à sa la société. C'est ainsi que Thierry argue que :

« La patience dans la vie, j'attends, ce n'est plus d'injustice mais c'est la justice qui est en terme, [...] C'est une chance pour moi, car j'ai des raisons personnelles que je ne peux pas dévoiler ici »
(Thierry)

Dans ce propos, le temps de la prison demande de la patience pour afin donner sens à son incarcération. Et cela exige une certaine force, une énergie, une dynamique intérieure pour pouvoir surmonter les épreuves du monde carcéral.

GOFFMAN disait que : *« dans certains cas, il lui est possible d'essayer directement de corriger ce qu'elle estime être le fondement objectif de sa déficience »* (14). Cependant, il faut comprendre que la peine d'emprisonnement offre une chance, une opportunité au détenu pour s'amender et mais cela exige une certaine compréhension et des efforts pour y arriver.

6. La prison comme une leçon de la vie

La peine de prison fait réfléchir pour ceux qui ont trouvé son sens en subissant cet enfermement. C'est comme cet enseignement reçu par une expérience de la vie carcérale se fait ressentir par les propos des enquêtés que nous analysons dans ce point.

- *Permet de prendre conscience de nos mauvaises habitudes*

Les acteurs affirment avoir tiré des leçons de la vie. Les personnes interrogées déclarent avoir appris face à cette nouvelle vie que les acteurs imposent à la société, par leurs réactions contre l'interdit social et développent des séquelles émotionnels, l'anxiété ou la peur et précisant qu' :

« On apprend beaucoup d'autres choses mauvaises que l'on ne connaissait pas, du fait que nous sommes mélangés avec des grands criminels qui ont tué et violé même » (Erick)

Face à ce nouvel environnement où trouve cette promiscuité comme un vecteur d'apprentissage de la criminalité par le fait d'être ensemble et de

sa raconter des expériences criminelles. C'est-à-dire que le comportement est imitatif, et le fait d'être à côté des autres dans la prison en écoutant leurs histoires. Elles peuvent influencer le comportement des uns et des autres.

CONCLUSION

Notre étude a exploré systématiquement les représentations sociales de la peine d'emprisonnement. Après une longue littérature consultée et des entretiens réalisés, nous concluons tout en disant que la méthode qualitative a été choisie pour nous permettre de recueillir des données. Car celle-ci permet d'appréhender le sens que les individus donnent de leur expérience de la peine d'emprisonnement.

Nous avons montré ces représentations tout au long de cette analyse. L'analyse des récits d'enquête réalisés sur les représentations sociales de la peine de prison chez les condamnés de la prison Kasapa à Lubumbashi RDC, nous a permis de dégager une ambivalence de perception de la peine de prison.

D'après certaines représentations sociales de la peine d'emprisonnement, il est vrai que celle-ci est perçue comme une « *chance* », une « *leçon* » de vie, comme un « *passage vers la grandeur* », l'accomplissement d'un « *destin divin* », etc. Pourtant, les individus incarcérés peuvent choisir de renoncer à la délinquance et se construisent une image de repentance à travers laquelle ils donnent un sens par la repentance des maux passés.

Dans cette optique, la peine d'emprisonnement permet de se découvrir et de maintenir en soi une image qui procure à la personnalité du détenu, un effet d'être résocialisable et d'être comme tous les autres et de pouvoir s'adapter aux normes sociales. Ce qui se résume par expression « *tremplin et gage de maturité* ».

Bibliographie

- ALBARELLO Luc (2012), « Apprendre à chercher », Paris, 4ème éd., DeBoeck.
- DEBUYST Christian, DIGNEFFE Françoise, LABADIE Jean-Michel, PRES Alvaro (2008), « Histoire des savoirs sur le crime et la peine. La rationalité pénale et la naissance de la criminologie », Bruxelles, Larcier.
- DIGNEFFE Françoise cité par Kaminski, D., & Kokoreff, M. (2004). « Sociologie pénale : système et expérience ». Toulouse, France : ERES.
- DIGNEFFE Françoise cité par Kaminski, D., & Kokoreff, M. (2004). « Sociologie pénale : système et expérience ». Toulouse, France : ERES.
- GOFFMAN Erwing (1975), « Stigmates. Les usages sociaux des handicaps » (2003), Paris, Minuit.
- JODELET Denise (1989), « Les représentations sociales », Paris, PUF.
- KAMINSKI Dan (2015), « Condamner : une analyse des pratiques pénales », Toulouse, France : ERES.
- LO MONACO Gregory, DELOUVEE Sylvain et & RATEAU Patrick (2016), « Les Représentations sociales », Bruxelles, De Boeck.

- MANDELA Nelson (2013), « Un long chemin vers la liberté », Paris, Leditre de tache, n°14063 drame, fiction historique, ELBA Idris (dir), good bye Bafana,
- PIRES Alvaro (1995), « La criminologie d'hier et d'aujourd'hui », in DEBUYST, C., DIGNEFFE, F., LABADIE, J.-M., PRES, A., *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. La rationalité pénale et la naissance de la criminologie*, Bruxelles, Larcier.
- TSITSOURA Aglaia (1989), « Les objectifs de la sanction pénale », Bruxelles, Bruylant.
- VACHERET Marion et LEMIRE Guy (2007), « Anatomie de la prison contemporaine », Québec, PUM.

Notes

- 1 JODELET Denise (1989), « Les représentations sociales », Paris, PUF p. 53
- 2 PIRES Alvaro (1995), « La criminologie d'hier et d'aujourd'hui », in DEBUYST, C., DIGNEFFE, F., LABADIE, J.-M., PRES, A., *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. La rationalité pénale et la naissance de la criminologie*, Bruxelles, Larcier. p. 66
- 3 DEBUYST Christian, DIGNEFFE Françoise, LABADIE Jean-Michel, PRES Alvaro (2008), « Histoire des savoirs sur le crime et la peine. La rationalité pénale et la naissance de la criminologie », Bruxelles, Larcier, p. 168.
- 4 PIRES Alvaro (1995), « La criminologie d'hier et d'aujourd'hui », in DEBUYST, C., DIGNEFFE, F., LABADIE, J.-M., PRES, A., *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. La rationalité pénale et la naissance de la criminologie*, Bruxelles, Larcier.
- 5 Idem, p. 16
- 6 LO MONACO Gregory, DELOUVEE Sylvain & RATEAU Patrick (2016), « Les Représentations sociales », Bruxelles, De Boeck, p. 90
- 7 MANDELA Nelson (2013), « Un long chemin vers la liberté », Paris, Leditre de tache, n°14063 drame, fiction historique, ELBA Idris (dir), good bye Bafana,
- 8 VACHERET Marion & LEMIRE Guy (2007), « Anatomie de la prison contemporaine », Québec, PUM, p.27
- 9 KAMINSKI Dan (2015), « Condamner : une analyse des pratiques pénales », Toulouse, France, ERES, p. 280
- 10 DIGNEFFE Françoise cité par Kaminski, D., & Kokoreff, M. (2004). « Sociologie pénale : système et expérience ». Toulouse, France : ERES, p. 168
- 11 DIGNEFFE F., *op.cit*, p. 168
- 12 TSITSOURA Aglaia (1989), *Les Objectifs de la sanction pénale*, Bruxelles, Bruylant, p. 48-49
- 13 TSITSOURA A., (Dir) *op.cit*, p.48-49
- 14 GOFFMAN Erwing (1975), « Stigmates. Les usages sociaux des handicaps » (2003), Paris, Minuit, p.19